

MESSAGE DESTINÉ AUX AESH gérés par le lycée mutualisateur Saint Exupéry

OBJET : Indemnité inflation de 100 €

La note du Ministère - DAF D2021-008163 du 14/12/2021 nous précise les modalités de versement de l'indemnité dite « inflation » de 100 € pour les AESH.

Afin d'éviter le **paiement en double** de cette indemnité de la part d'un autre employeur ou un autre organisme, nous vous remercions de remplir ce document et de nous le retourner **avant le 15 janvier 2022** délai de rigueur, par retour de mail à votre gestionnaire paie afin que nous puissions mettre cette indemnité en paiement.

Nom de l'AESH :

Prénom de l'AESH :

Date de naissance :/...../.....

Numéro de sécurité sociale sur 15 caractères :/...../...../...../...../.....

Je soussigné atteste sur l'honneur de ne pas recevoir l'indemnité dite « inflation » d'un montant de 100 € de la part d'un autre employeur ou de la part d'un autre organisme (CAF ou autre).

Signature de l'AESH

Etabli en date du

Document à retourner par mail à votre gestionnaire de paie au lycée Saint Exupéry :

Nom Prénom de la gestionnaire paie	Email	Lettre dont le nom d'usage ou marital commence par	Lettre dont le nom d'usage ou marital se termine par	Numéro de téléphone
LOPEZ Anaïs	aesh13-stex5@ac-aix-marseille.fr	AA	BL	04/88/00/41/65
AZZOUG Malika	aesh13-stex1@ac-aix-marseille.fr	BM	DI	04/86/94/01/17
BELAID Saïda	aesh13-stex2@ac-aix-marseille.fr	DJ	HA	04/91/09/69/85
BOUKHIAR Farida	aesh13-stex3@ac-aix-marseille.fr	HB	MA	04/88/00/41/69
MEZIANE Djamila	aesh13-stex6@ac-aix-marseille.fr	MB	RE	04/91/09/69/48
NOUIOUI Ragha	aesh13-stex4@ac-aix-marseille.fr	RF	TR	04/86/94/01/25
RADZIK Magdalena	aesh13-stex7@ac-aix-marseille.fr	TS	ZZ	04/91/09/69/46

Le service mutualisateur du Lycée Saint Exupéry